



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/TOG/2903 (I)
(NEPAD Ref. 05/14 F)**

Volume V de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Projet de développement de la mécanisation agricole au Togo

Février 2005

TOGO: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet de valorisation des bas fonds et retenues d'eau dans les régions des Savanes, Kara et Plateaux

Volume III: Projet de développement du petit élevage (PDPE)

Volume IV: Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière

Volume V: Projet de développement de la mécanisation agricole au Togo

Volume VI: Projet de promotion des filières de diversification à but commercial

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: République du Togo

Secteur d'activité: Agriculture

Titre du projet proposé: **Projet de développement de la mécanisation agricole au Togo**

Zone du projet: Régions des Savanes et de la Kara avec une priorité pour la région des Savanes (zone de concentration de la culture attelée)

Durée du projet: 6 ans

Coût estimé: Coût en devises..... 4,16 millions de dollars EU
Coût en monnaie locale 5,61 millions de dollars EU
Total..... 9,77 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>Pourcentage du total</i>
<i>Gouvernement</i>	772	1,48	15
<i>Institution(s) de financement</i>	3 413	6,50	67
<i>Bénéficiaires</i>	940	1,79	18
<i>Total</i>	5 124	9,77	100

¹ Equivalence monétaire:
 Unité monétaire = Franc CFA (FCFA)
 1 € = 1,25 \$EU (1 € = 655,957 FCFA)
 1 \$EU = 525 FCFA
 1 000 FCFA = 1,906 \$EU

TOGO

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD-PDDAA « *Projet de développement de la mécanisation agricole au Togo* »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet.....	1
B. Généralités.....	1
II. ZONE DU PROJET.....	2
III. JUSTIFICATION.....	6
IV. OBJECTIFS DU PROJET.....	7
V. DESCRIPTION DU PROJET.....	7
<u>Composante 1: Renforcement des capacités techniques des exploitants bénéficiaires</u>	
du crédit d'attelage.....	7
<u>Composante 2: Appui au développement des unités de traction et d'attelage.....</u>	8
<i>Volet « Approvisionnement en moyens de traction ».....</i>	8
<i>Volet « Suivi-accompagnement des exploitants équipés ».....</i>	10
<u>Composante 3: Amélioration de l'accès des exploitants au financement.....</u>	11
<i>Volet « Dispositions à prendre en vue d'améliorer l'accès au financement ».....</i>	11
<i>Volet « Structuration des organisations des exploitants éligibles ».....</i>	13
VI. COÛTS INDICATIFS.....	14
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....	15
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS.....	15
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....	16
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE.....	18
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES.....	19
XII. RISQUES POTENTIELS.....	20
ANNEXES.....	21
Annexe 1: Carte de la zone du projet.....	23
Annexe 2: Prix des matériels d'attelage dans la région des Savanes.....	25
Annexe 3: Exemple de programme de formation de nouveaux postulants en culture	
attelée de la Sotoco, campagne 2004/2005.....	27
Annexe 4: Fiche de candidature pour la culture attelée.....	29
Annexe 5: Note explicative des schémas.....	31
Annexe 6: Bases d'évaluation du coût du projet.....	33

Abréviations

CAP	Centrales d’auto-promotion paysannes
CARTO	Centre d’animation rurale de Tambimong Ogaro
COM-STABEX	Cadre d’obligation mutuelle de stabilisation des recettes d’exportation
CORC	Comité d’octroi et de recouvrement du crédit
CVD	Comité villageois de développement
DRAEP	Direction régionale de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
DSRP	Document de stratégie de réduction de pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FED	Fonds européen de développement
FONGTO	Fédération des ONG du Togo
FUCEC	Faîtière des unions de coopératives d’épargne et de crédit
GV	Groupement villageois
ICAT	Institut de conseil et d’appui technique
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
JARC	Jeunesse action rurale catholique
MAEP	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ONAF	Office national d’abattoir frigorifique
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OSAT	Office de sécurité alimentaire du Togo
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d’investissement public
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme (élaboré dans le cadre du PDDAA)
PPTE	Pays pauvres très endettés
PROPTA	Projet de promotion de la traction animale
RAFIA	Recherche, appui, formation aux initiatives d’auto-développement
SOGVERS	Soutien aux organisations des groupements villageois dans l’est de la région des Savanes
SOTOCO	Société togolaise de coton
T.A.	Traction animale
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGPC	Union des groupements de producteurs de coton
UONGTO	Union des ONG du Togo
UPF	Union des producteurs de forge
UPROMAH	Union des producteurs de matériel agricole et d’hydraulique

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le projet de développement de la mécanisation agricole au Togo participe à la mise en œuvre de la stratégie de croissance du secteur agricole et rural, validé au cours d’un atelier national en juin 2004. En effet, l’axe stratégique n°7 de ce document relatif à l’amélioration des infrastructures rurales, des aménagements et des équipements agricoles, stipule entre autres que « *en matière d’équipements agricoles, il y aura lieu d’élaborer un programme de promotion de la petite mécanisation agricole (y compris la culture attelée)* ». De plus, ce projet est inscrit dans la priorité n°2: Amélioration de la productivité agricole, du Programme national d’investissement à moyen à terme (PNIMT) du Togo et est l’un des 5 projets retenus pour faire l’objet de formulation à l’issue de l’atelier national de validation du PNIMT tenu en mai 2004.

I.2. Il est à noter que ce projet n’est pas inscrit au Programme d’investissement public (PIP) du Togo. N’ayant pas encore fait l’objet d’identification et de formulation, il est à sa phase initiale de préparation.

B. Généralités

I.3. Le Togo couvre une superficie de 56 600 km². Il s’étire sur une bande étroite d’une longueur de près de 700 km et a une largeur variant de 50 à 150 km. Le Togo jouit d’un climat intertropical qui varie sensiblement des régions méridionales (avec quatre saisons) aux régions septentrionales (comportant deux saisons). La pluviométrie moyenne obtenue au cours des 20 dernières années est de 1 100 mm par an. La population togolaise est estimée à 5 millions environ d’habitants en 2003 et le taux d’accroissement moyen annuel est de 2,4%. La densité de la population est passée de 34 habitants au km² en 1970 à 87 habitants au km² en 2003 et la population rurale représente près de 60% de la population totale en 2003. Le Togo est administrativement subdivisé en 5 régions (subdivisées en préfectures) qui sont les suivantes: Maritime, des Plateaux, Centrale, de la Kara et des Savanes.

I.4. Le Produit intérieur brut (PIB) en FCFA courants est passé de 769 milliards de FCFA en 1995 à 1 076 milliards de FCFA en 2003, soit un accroissement annuel de 4,3%. Le taux de croissance du PIB réel (en FCFA constants) est de 1,2% en moyenne sur la période 1997–2003. Ce faible taux de croissance n’est pas suffisant pour faire reculer la pauvreté, dont l’incidence fut établie à 72% de la population togolaise sur la base de l’étude diagnostique sur la pauvreté réalisée en 1994. Il est constaté un écart entre la pauvreté rurale et la pauvreté urbaine et des différenciations régionales importantes. Le taux de pauvreté était estimé à 50% à Lomé, 75% dans les autres villes, et 79% en milieu rural, avec un pic de 86% dans la région des savanes, région de concentration du présent projet de développement de la mécanisation agricole.

I.5. Le secteur agricole a représenté au cours de ces dernières années 38% du PIB. En 2003, les productions vivrières s’élevaient à 2,4 millions de tonnes dont 58% de tubercules et 33% de céréales. Quant aux productions d’exportation, en 2003, elles étaient pour le coton de 186 000 tonnes, pour le café, de 4 500 tonnes et pour le cacao, de 7 900 tonnes. Le cheptel du Togo en 2002 était constitué de 275 000 têtes de bovins, 2 265 000 têtes d’ovins et caprins, 282 000 têtes de porcins et 7 100 000 têtes de volailles. L’agriculture togolaise est caractérisée par un faible niveau technique et un faible taux d’équipement des exploitations dont les principaux indicateurs sont les suivants: seuls 25% des exploitations sont encadrées par les services techniques; moins de 3% des superficies vivrières sont ensemencées avec des semences sélectionnées; 16% reçoivent de l’engrais; 89% sont labourées avec le petit matériel aratoire (houe, coupe-coupe); 12% des ménages ont recours au crédit dont 35% sont

constitués de crédit informel, 30% de crédit formel aux groupements de producteurs et 24% de crédit usurier; 10% font recours à la culture attelée et une répartition régionale très inégale (près de 70% dans la région des Savanes contre en moyenne 1% dans les autres régions), et 1% à un équipement motorisé.

I.6. Au Togo, le problème d'alimentation ne se pose pas globalement au plan quantitatif. En général, la production végétale vivrière nationale couvre la demande nationale, hormis le blé, le riz et certains légumes. Les productions animales et halieutiques couvrent la demande nationale à hauteur de 58% et de moins 50% respectivement. Toutefois, certaines familles, certains groupes sociaux et des localités connaissent des problèmes d'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle qui résultent notamment de la faiblesse du niveau technique et du sous-équipement des exploitations agricoles. Le projet mécanisation va permettre, entre autres, de palier ces insuffisances.

I.7. Au plan institutionnel, plusieurs acteurs interviennent dans l'encadrement du secteur rural et l'appui accompagnement au développement de la mécanisation agricole. Il s'agit des institutions de l'Etat, des ONG et des organisations paysannes à la base.

I.8. L'Etat intervient dans le secteur à travers le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP). Ses principaux organes sont: le Secrétariat général, l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) et l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA). Tous ces organes sont représentés au niveau de toutes les régions économiques par des structures déconcentrées. Au Secrétariat général sont rattachés des organismes tels que la Société togolaise de coton (SOTOCO), l'Office national des abattoirs frigorifiques (ONAF) et l'Observatoire de sécurité alimentaire (OSAT). Les autres structures étatiques intervenant dans le secteur agricole, sont les ministères chargés de l'Équipement, des Ressources hydrauliques, des Affaires sociales et promotion de la femme, du Commerce et de l'Environnement et ressources forestières. Le ministère chargé de la décentralisation est très peu impliqué actuellement dans la promotion du secteur agricole en l'absence du décret d'application de la loi sur la décentralisation.

I.9. En outre, une multitude d'ONG d'appui/accompagnement et de micro-finances interviennent en milieu rural. Elles sont organisées au plan national en deux réseaux, la Fédération des ONG du Togo (FONGTO) et l'Union des ONG du TOGO (UONGTO). Au niveau de chaque région économique, ces ONG sont structurées en réseau régional avec des commissions spécialisées dont une chargée de l'Agriculture. Au total, on dénombre plus d'une centaine d'ONG intervenant en milieu rural sur l'ensemble du territoire. Les organisations paysannes à la base opérant en milieu rural, comprennent, les comités villageois de développement (CVD), les organisations professionnelles agricoles (OPA) et les organisations à vocation financière. Sur les 4 500 villages que compte le Togo, il est dénombré près de 1 200 CVD plus ou moins viables et 7 000 OPA. Les structures paysannes sont organisées au niveau de chaque région en Chambres régionales d'agriculture, qui pour l'instant sont peu fonctionnelles.

II. ZONE DU PROJET

II.1. *Taux de couverture selon les régions.* Le présent projet de développement de la mécanisation agricole au Togo, sera prioritairement axé sur la promotion de la culture attelée et accessoirement sur celle de la petite motorisation. La culture attelée, l'option de concentration du présent projet, a une couverture très variable selon les régions. Ce taux est très faible, voire nul dans les régions méridionales (Maritime, des Plateaux et Centrale) du pays et dans certaines préfectures de la région de la Kara. Les principales causes de ce faible taux de couverture dans ces régions sont les

suivantes: faible demande en unités d’attelage, faible disponibilité de bovins, peur des agriculteurs de cultiver avec des bœufs de trait, nombre élevé d’exploitations insuffisamment dessouchées, faible taille et degré élevé de morcellement des exploitations, faible maîtrise des itinéraires techniques par les exploitants. D’un autre côté, dans les régions septentrionales, en particulier celle des Savanes, et dans une moindre mesure dans quelques préfectures de la région de la Kara, la culture attelée est bien implantée. On constate dans cette zone, une forte demande en unités d’attelage, soit pour des besoins de renouvellement, soit pour de nouvelles acquisitions. Toutefois, dans celle-ci, des contraintes subsistent, relatives à la capacité des artisans et des exploitants insuffisamment renforcée, au suivi insuffisant des animaux de trait, à l’insuffisante qualité des services après-vente pour les équipements de traction, et aux coûts des animaux de trait et des matériels de traction élevés. Dans toutes les régions, on constate, dans certaines zones, une forte demande en labour motorisé, satisfaite en partie actuellement par des prestataires privés, installés dans les différentes régions ou parfois, venant du Ghana.

II.2. **Choix de la zone du projet.** La couverture différenciée et les demandes exprimées par les populations conduisent à retenir pour zones d’intervention du projet, les régions suivantes:

- Région des Savanes: préfectures de Tone, de Kpendjal, de l’Oti et de Tandjoare
- Région de la Kara: préfectures de Dankpen, de Kéran, et de Binah et Zone Agbassa (dans la préfecture de Doufelgou)

II.3. La zone de concentration du projet est la région des Savanes; toutes fois, certaines préfectures de la région de la Kara où la mécanisation est plus développée seront également concernées. Les raisons qui militent en faveur de la région des Savanes sont les suivantes: (i) près de 90% des attelages se trouvent dans cette région et les enquêtes menées dans la région au cours de la formulation de ce projet révèlent l’existence d’une forte demande non satisfaite; (ii) les sols de la région sont plus légers et généralement dessouchés, donc plus compatibles avec la traction animale et la petite motorisation; (iii) la taille moyenne des exploitations est plus élevée (3 à 4,5 ha), avec existence d’exploitations de superficies nettement plus élevées; (iv) l’essentiel du troupeau bovin est concentré dans cette zone et la plupart des agriculteurs sont déjà familiarisés à l’élevage et au gardiennage des bovins; (v) la culture attelée est d’introduction ancienne (depuis les années 60). Outre la région des Savanes, d’autres préfectures ou zones de la région de la Kara, présentent, même si c’est à moindre degré, des caractéristiques favorables pour la promotion de la petite mécanisation.

II.4. **Contexte physique.** La zone du projet est située dans la seconde moitié nord du pays. Elle est caractérisée par un climat tropical soudanien à deux saisons; une saison sèche très marquée par l’harmattan, de novembre à avril et une saison humide, de mai à octobre. La pluviométrie moyenne est de 1 100 à 1 300 mm et la température de 26° à 28°C en moyenne. Dans l’ensemble, l’écart diurne y est très faible en saison pluvieuse et très forte en saison sèche. Les plus forts taux d’humidité sont enregistrés en saison pluvieuse. Dans la région des Savanes, l’humidité maximale est observée au mois d’août (75%); en saison sèche, sous l’effet de l’harmattan, l’hydrométrie de l’air baisse (17%). Les principaux types de sols rencontrés sont des sols ferrugineux tropicaux, des sols de plaine alluviale et hydromorphes. En général, les préfectures concernées par le projet sont caractérisées par des sols relativement médiocres. Aussi, leur exploitation requiert-elle l’usage de techniques de fertilisation et d’ameublissement des champs, comme par exemple le billonnage, grandement facilité par la mécanisation agricole. Dans certaines parties de la zone du projet, les sols sont dans l’ensemble dégradés, fragiles et pauvres. Ils sont à beaucoup d’endroits soumis à l’érosion hydrique pendant la saison des pluies et éolienne pendant l’harmattan et à la surexploitation là où la pression démographique est forte. Ils ont une faible teneur en matière organique, ce qui ne permet pas de mieux

valoriser les engrais chimiques; d'où la nécessité de promouvoir l'amendement organique, dans le cadre du présent projet, en aval de la mécanisation agricole.

II.5. **Milieu socio-économique.** La population de la zone du projet est estimée à 850 000 habitants en 2003, soit 17% de la population togolaise. 80% de celle-ci vit en milieu rural. Selon les enquêtes disponibles, 96% de la population rurale de la zone retenue vivent de l'agriculture. La taille moyenne des exploitations familiales se situe entre 2 et 4,5 ha. Outre cette taille moyenne, on rencontre notamment dans la région des Savanes et dans la préfecture de Dankpen, quelques unités de production de superficies emblavées nettement supérieures. Les principales spéculations développées sont: le maïs, le sorgho, le mil, le haricot, l'arachide, l'igname, le riz. La répartition des superficies cultivées dans la zone du projet selon le système de culture, montre qu'un peu plus du tiers des cultures sont en pure et les 2/3 sont en cultures associées. Ce fort taux de culture associée, répond à une stratégie de minimisation des risques et de valorisation de la main d'œuvre familiale au niveau de l'unité de production, au regard des incertitudes du climat, et de la nécessité d'assurer les besoins d'auto-consommation.

II.6. **Différentes institutions intervenant en matière de promotion de la culture attelée.** Plusieurs institutions interviennent ou sont intervenues pour la promotion de la culture attelée dans la zone d'intervention du projet. Il s'agit des structures de l'Etat sous tutelle du MAEP (SOTOCO, ICAT et DRAEP, ranch de Namiélé), des projets (SOGVERS, PROPTA, projets FED Agbassa et Savanes) des ONG (CARTO, JARC, RAFIA, FUCEC, etc.), du secteur privé (Nouvelle UPROMAH, UPF et artisans locaux).

II.7. **Structures d'Etat.** La Société togolaise de coton (SOTOCO), est la structure la plus impliquée dans la promotion de la culture attelée et de la motorisation dans les zones concernées. Elle a financé et encadre à elle seule, près de la moitié des attelages au Togo, lesquels peuvent avoisiner 24 000 unités. Le nombre total d'attelages encadrés et équipés par les soins de cette structure jusqu'en juin 2004 est de 12 170 dont 10 670 dans la région de Savanes, soit 87,7%², 617³ dans la Kara, soit 5%, 458 dans la Centrale, soit 3,8% et 426 dans les Plateaux, soit 3,5%. Elle est déconcentrée dans toutes les régions, préfectures et cantons de la zone d'intervention du projet. Cette société a en charge la promotion de la culture du coton sur l'ensemble du territoire.

II.8. L'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), assure l'appui conseil aux exploitations agricoles et la promotion des organisations professionnelles. A ce titre, il assure parfois, en collaboration avec la SOTOCO (pour les exploitations que cette structure a équipé en attelage), la formation et l'encadrement en culture attelée dans toutes les régions. Il dispose, à l'instar de la SOTOCO, des conseillers agricoles jusqu'au niveau des cantons des zones du projet.

II.9. La Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DRAEP), conformément à la réforme institutionnelle intervenue depuis 1997, n'intervient plus directement dans l'appui conseil aux exploitants agricoles. Toutefois, elle assure les fonctions de définition de politique, de statistique, de coordination et de suivi sanitaire. Aussi, par rapport à cette dernière fonction, elle est généralement associée dans la prophylaxie et les soins vétérinaires des animaux de trait.

II.10. Le ranch de Namiélé est l'unité de production de bœuf de trait installée dans la région des Savanes, plus précisément à Mango, depuis 1982. L'effectif du troupeau en juin 2004 n'était que de

² Les mêmes pourcentages qui suivent seraient respectés en terme de répartition régionale pour le nombre total d'attelages au plan national.

³ Sur un total de 1 611 attelages existant dans toute la région.

353 bovins ⁴ dont 178 reproductrices (vaches et génisses). De 1998 à juin 2004, le ranch n’a pu livrer aux exploitants agricoles que 164 bœufs de trait, chiffre insignifiant par rapport à la demande. La superficie totale du ranch est de 7 000 ha. Actuellement, ce ranch est confronté à de multiples problèmes, entre autres, l’inexistence de clôture externe, l’infestation du pâturage par des troupeaux transhumants, l’envahissement du barrage par une mauvaise herbe, la dégradation des pâturages par les feux de brousse, la faible performance des races actuelles du cheptel. Au regard des contraintes sus-mentionnées, du coût élevé de réhabilitation et de l’existence d’offre alternative plus porteuse que sont les troupeaux d’élevage locaux et transhumants, l’appui de cette unité, en matière de réhabilitation, ne sera pas inscrit, dans la phase actuelle de ce projet.

II.11. *Projets.* Au cours des années 80 et 90, plusieurs projets (actuellement clôturés) ont participé à la promotion de la culture attelée, notamment dans les préfectures retenues pour le présent projet. Il s’agit:

- du Projet de soutien aux groupements villageois dans l’est de la région des Savanes (SOGVERS), qui, outre l’organisation et l’encadrement des producteurs, a mis en place une ligne de crédit de 100 millions de FCFA au niveau de la FUCEC, pour promouvoir l’acquisition des unités de traction animale;
- du Projet de Promotion de la Traction Animale (PROPTA), qui, d’envergure nationale, fournissait des bœufs de trait et du matériel d’attelage et formait les exploitants équipés en dressage et gestion;
- des Projets FED Agbassa et Savanes. Le premier intervenu dans la zone d’Agbassa dans la préfecture de Doufelgou, est un projet de colonisation de cette zone non peuplée, précédemment libérée de la maladie d’onchocercose, par les paysans du massif Kabyè; tous les paysans installés ont été équipés en attelage dans les années 80. Le deuxième est intervenu dans l’ouest de la région des Savanes, zone qui possède le plus fort taux d’équipement en attelage de la région des Savanes et du Togo.

II.12. *ONG.* Les principales ONG intervenant dans la zone d’intervention du projet, avec une composante culture attelée sont: le Centre d’animation rurale de Tambimong Ogaro (CARTO); Jeunesse action rurale catholique (JARC); Recherche, appui et formation aux initiatives d’auto-développement (RAFIA); la Faîtière des unions des coopératives d’épargne et de crédit (FUCEC). En ce qui concerne particulièrement l’ONG CARTO, il est à noter qu’elle dispose d’un centre de formation en pratique de la culture dans l’est de la région des Savanes. Ce centre forme en moyenne 24 couples par an en culture attelée et dispose d’un mécanisme de suivi des couples installés après leur formation. De 1984 à 2003, 216 couples ont été formés, équipés, installés et suivis par cette ONG relevant du diocèse de Dapaong.

II.13. *Secteur privé.* Le secteur privé intervient essentiellement dans la fourniture de matériel de traction animale. Il s’agit de⁵: la Nouvelle unité de production de matériel agricole et hydraulique (Nouvelle UPROMAH), basée dans la ville de Kara, et de l’Union des producteurs de force (UPF), installée à Sokodé. Ces deux unités disposent d’une gamme variée et d’un stock suffisant de matériel et pièces de culture attelée, ainsi que des capacités de production pour satisfaire la demande prévisionnelle en culture attelée. Hormis ces deux unités industrielles de fabrication de matériel de traction animale, il existe une multitude d’artisans fabricant du matériel agricole installés dans la plupart des préfectures concernées. Au regard de la faible qualité du matériel fabriqué par ces derniers,

⁴ Croisés zébus/NDama et lagunaire/NDama.

⁵ Cf. la liste et prix du matériel fabriqué présentée en annexe 2.

ils ne seront pas intégrés dans le processus de fabrication de pièces maîtresses de culture attelée au niveau du présent projet. Mais, pour la pérennisation de l’opération et son impact sur le renforcement institutionnel des acteurs locaux, que sont lesdits artisans, ils seront fortement impliqués dans la fourniture de certains types de pièces de rechange et la réparation des matériels, suite à un renforcement des capacités. Dans tous les cas, les unités industrielles privées (UPROMA et UPF) ne bénéficieront pas d’appui en renforcement des capacités, dans le cadre de ce projet au cours de cette phase.

II.14. **Leçons à tirer.** La culture attelée est un investissement à moyen terme, qui, au regard de la capacité financière actuelle des exploitants agricoles, ne saurait être financée sur les ressources propres de ces derniers. Du reste, par le passé, certaines expériences de crédit attelage ont été conduites avec plus ou moins de succès en matière de taux de remboursement. La SOTOCO quant à elle, s’en tire mieux, du fait notamment du prélèvement à la source, à la vente du coton et l’obligation qui est faite au bénéficiaire d’un crédit (en nature), de disposer au préalable, d’une paire de bœufs de trait. Les causes fondamentales du succès mitigé observé et du faible taux de remboursement du crédit au niveau de certains projets dans les années 80 et 90, résident particulièrement dans: (i) l’inadéquation du système de formation et le mauvais choix du groupe bénéficiaire; (ii) la mauvaise étude des dossiers; (iii) le manque de caution solidaire et la disparition du paysan équipé; (iv) le taux de mortalité élevé par suite de maladie ou parfois d’accident (épuisement, faim, mauvais traitement); (v) le vol des bœufs de trait favorisé par la divagation des animaux; (vi) le manque de rationalité dans l’équipement et l’utilisation de l’attelage; (vii) le faible niveau de production de culture de rente ou son absence dans l’exploitation et l’inexistence de circuits adéquats de commercialisation des produits vivriers; (viii) la non prise en compte du mode de faire-valoir. Ces leçons ont fortement inspiré les différentes actions programmées au niveau des composantes du projet telles que ci-dessous décrites au niveau du chapitre V. *Description du projet.*

III. JUSTIFICATION

III.1. La mécanisation agricole et la culture attelée en particulier, revêtent une importance capitale, pour l’agriculture dans la zone du projet, où les tailles des exploitations sont les plus élevées. En effet, elle permet, avec des investissements relativement modérés et adaptés aux capacités de financement des exploitants, de briser certains goulots d’étranglement qui empêchent toute amélioration de la productivité agricole, notamment la productivité du travail. Dans la zone du projet, où la pluviométrie, incertaine, de début de saison, conditionne presque exclusivement les rendements, la préparation rapide des terres pour les semis est un facteur essentiel pour remédier aux aléas climatiques.

III.2. De plus, les besoins d’équipement des exploitations en culture attelée, sont une nécessité exprimée par les exploitants rencontrés dans la région des Savanes lors des enquêtes de terrain. Au regard du fort déficit en main d’œuvre agricole constaté dans les zones concernées, pour les travaux de préparation du sol (scarifiage, labour), de billonnage, de sarclage, de buttage et de sarclage, la culture attelée devient la seule réponse pour juguler cette contrainte. La seconde réponse est la forte demande en labour motorisé, satisfaite en partie par location de tracteurs auprès de la SOTOCO, des privées installés dans certaines préfectures ou venant du Ghana. En outre, les estimations faites, avec les responsables des Directions régionales de la SOTOCO et de l’ICAT intervenant dans la zone du projet, révèlent que la demande annuelle non satisfaite peut s’élever à 1 000 unités d’attelages au minimum par an. La SOTOCO, principal opérateur, en matière d’appui à la culture attelée, finance déjà, bon an mal an, en moyenne 400 attelages par an, dont près de 85% pour la seule région des Savanes.

III.3. La promotion de mécanisation agricole, à travers notamment, la culture attelée est en adéquation avec les axes opérationnels de la stratégie de croissance du secteur agricole et rural du Togo, qui est le cadre de référence des interventions en matière de développement du secteur. Elle est également en adéquation avec deux piliers du PDDAA, en particulier, ceux relatifs: (i) à l’accroissement des superficies cultivables et (ii) à l’augmentation des approvisionnements alimentaires et à la réduction de la faim. Elle contribuera en outre, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui visent à réduire de 50% la pauvreté et la faim d’ici à 2015, mais également à celle des objectifs d’accélération de la croissance dans une optique de réduction de la pauvreté, tels que inscrits dans le document intérimaire du DSRP.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L’*objectif général* assigné à ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l’amélioration de la sécurité alimentaire à travers l’augmentation de la productivité des exploitations agricoles.

IV.2. Les *objectifs spécifiques* sont les suivants:

- faciliter l’accès des exploitations aux services de la mécanisation agricole;
- structurer les organisations des exploitants éligibles et renforcer leurs capacités.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le présent projet sera réalisé à travers les quatre composantes ci-après:

- renforcement des capacités techniques des exploitants bénéficiaires du crédit attelage;
- appui au développement des unités de traction et d’attelage de proximité;
- amélioration de l’accès des exploitations au financement;
- coordination et gestion du projet.

Composante 1: Renforcement des capacités techniques des exploitants bénéficiaires du crédit d’attelage

V.2. La culture attelée est introduite dans la zone du projet, notamment dans la région des Savanes depuis plusieurs décennies, et, ce moyen de production est ancré dans le système de production de la plupart des exploitants de cette région. Cette composante vise essentiellement la formation technique des exploitants bénéficiaires de crédit attelage.

V.3. Les candidats à la formation, bénéficiaires de crédit, seront de deux catégories, les nouveaux et les anciens, avec des thèmes plus ou moins spécifiques. D’une façon générale, les besoins de formation tels qu’ils ressortent des enquêtes de terrain sont: mauvais entretien du matériel et du cheptel de traction, réglage inapproprié du matériel de travail, non intégration des notions de restauration et conservation des sols dans les systèmes de production alors que les sols concernés sont légers et fragiles avec une insuffisance de matière organique, faible intensification des cultures et mauvaise gestion des récoltes. Les principaux thèmes de formations à développer sont:

- Protection et restauration de la fertilité des sols, avec un accent sur le sous-thèmes ci-après: préparation du sol en courbe de niveau, méthodes de lutte contre les feux de champs, utilisation de la matière organique (compostage et/ou fumier) enfouissement du couvert végétal au labour, scarifiage avant l’installation des grandes pluies (entraînant une diminution du ruissellement et une protection du sol), labour à une profondeur optimale (15 à 20 cm), techniques de pépinières forestières, d’agro-foresterie et de reboisement.
- Itinéraires techniques culturaux: semis (notamment à base de semences améliorées), assolement, rotation, entretien, épandage d’engrais, traitement phytosanitaires, récolte.
- Culture attelée: réglage et entretien du matériel, maîtrise de la conduite des bœufs de trait (choix des animaux, dressage, alimentation, suivi sanitaire, habitat), techniques de travail du sol (scarifiage, labour, sarclage, buttage, transport avec charrette).

V.4. Il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, une synergie et une complémentarité doivent être recherchées avec les projets « *Sécurisation foncière et gestion intégrée de la fertilité des sols* » et « *Développement du petit élevage* » entre autres.

V.5. La formation sera assurée par des prestataires ayant des compétences avérées dans chacun des thèmes ci-dessus identifiés. Elle se fera sur une base contractuelle avec un cahier de charge précis, entre les prestataires et l’unité de gestion du projet. Les principales structures qui seront impliquées sont: (i) les DRAEP et les vétérinaires privés pour les thèmes liés à la conduite et à l’entretien des animaux de trait; (ii) la SOTOCO, l’ICAT et les ONG pour ce qui concerne les autres thèmes de formation sus-indiqués.

Composante 2: Appui au développement des unités de traction et d’attelage

V.6. Cette composante comprend deux volets, le volet « Approvisionnement en moyens de traction » et le volet « Suivi-accompagnement des exploitants équipés ».

Volet « Approvisionnement en moyens de traction »

V.7. ***Fourniture et maintenance du matériel de traction.*** La fourniture de matériel de trait approprié et sa maintenance constituent un gage pour la réussite du présent projet de mécanisation. Les équipements retenus dans le cadre de ce projet, ne concernent que l’omniculteur complet (charrue destinée au labour, le butteur destiné au billonnage et au buttage, et la houe triangle utilisée pour le sarclage). Le semoir, compte tenu de sa faible efficacité, et la charrette, du fait de son coût élevé, ne sont pas retenus dans le cadre de ce projet.

V.8. Les deux unités industrielles capables de fournir du matériel de qualité sont: la Nouvelle UPRONA et l’UPF. Ces deux unités disposent de dépôts de vente à Kara et à Dapaong. Afin de rapprocher l’offre de matériel de la demande, *le projet encouragera ces unités à avoir des dépôts de vente, à travers des distributeurs privés, dans tous les chefs-lieux des préfectures* de la zone concernée. Celles-ci veilleront à ce que les pièces maîtresses de rechange, de fabrication plus difficile par les artisans locaux, soient disponibles. A cet effet, les unités concernées sensibiliseront et sélectionneront des distributeurs disposant déjà de magasins de commerce dans lesdites préfectures;

sur la base d’un agrément, elles leur livreront, sous forme d’avance⁶, contre une garantie, du matériel de traction, lequel sera remboursé après la vente aux exploitants agricoles.

V.9. Le deuxième levier sur lequel le projet doit mettre l’accent au niveau de cette composante, est *l’appui au développement d’un artisanat local de réparation et de fabrication du matériel*. Actuellement, il existe dans certains cantons, des artisans réparateurs formés et installés dans le cadre des différents programmes d’hydraulique villageoise, pour l’entretien et la réparation du matériel hydraulique. C’est ainsi que la région des Savanes en comptait 22 en juin 2004. En outre, dans beaucoup de cantons, on retrouve des forgerons locaux, déjà impliqués dans la réparation et la fabrication de matériel de traction animale et qui offrent des services de proximité aux unités familiales de production équipés de matériel de traction animale. Mais les services offerts par ces deux types d’artisans locaux ne sont toujours pas de qualité satisfaisante. Or, ceux-ci sont supposés participer à la création d’une valeur ajoutée endogène avec des effets induits importants. Aussi, les actions du projet doivent viser les axes ci-après qui tous doivent concourir à leur renforcement de capacités. Il s’agit:

- de recenser tous les artisans locaux susceptibles d’assurer la maintenance et fabrication du matériel de traction animale;
- d’évaluer leur capacité de production et la qualité des services offerts;
- d’évaluer leur besoin de formation;
- de sélectionner ceux dont les capacités doivent être renforcées sur la base de leur capacité actuelle et d’une couverture géographique tenant compte de la densité des attelages;
- de concevoir et de mettre en œuvre un programme approprié de renforcement des capacités;
- de concevoir au besoin, un système de crédit approprié, en fonction des résultats de l’étude, afin de faciliter l’accès au crédit de ces artisans d’équipements et de fonds de roulement pour achat de matières premières.

V.10. **Fourniture des bœufs de trait.** Actuellement, l’essentiel des bœufs de trait est prélevé dans les troupeaux traditionnels issus des élevages locaux au niveau de la zone du projet et des troupeaux transhumants. L’offre du ranch de l’Adélé n’est qu’embryonnaire. L’appui à la réhabilitation de ce ranch n’est pas envisagé pour cette phase du projet pour la production de bœufs de trait, eu égard aux raisons évoquées ci-dessus. Le projet appuiera la mise en place d’un réseau de producteurs de bœufs de labour à travers les actions ci-après:

- recensement des élevages locaux capables de fournir des bœufs de trait;
- identification des besoins et conditions d’appui;
- mise en œuvre d’un programme d’appui (appui conseil en prophylaxie, alimentation et amélioration de l’habitat);
- crédit pour fourniture de géniteurs et amélioration de l’habitat.

V.11. Il est à noter que le ranch de Namiélé pourrait être spécialisé en production de géniteurs. A ce titre, il pourrait bénéficier d’un appui ponctuel, à titre exceptionnel.

⁶ Pour ceux qui ne disposent pas de fonds propres.

V.12. ***Dotation de certains exploitants agricoles ou des privés en matériel de motorisation à puissance moyenne (tracteurs, charrue à disque, pulvérisateurs et cultivateurs).*** A titre pilote, à l’instar de l’expérience que mène actuellement la SOTOCO, le projet dotera certains exploitants en tracteurs d’une trentaine de chevaux. Les critères de sélection des exploitants agricoles, pour l’acquisition individuelle, qui seront observés sont:

- avoir réalisé sur les cinq dernières années une production de coton graine qui a généré un encaissement d’au moins 2 000 000 FCFA par an;
- disposer d’un domaine foncier de 15 ha au moins, dont 2/3 essouchés;
- être un producteur assez organisé dans la gestion de ses moyens disposant d’un avoir en banque pouvant atteindre au moins 1 500 000 FCFA et ne prenant pas d’engagement pour les crédits multiples;
- être un producteur ouvert aux innovations et au suivi de l’itinéraire technique optimum;
- être en mesure de verser 1/6 de l’équipement sollicité.

V.13. Il est à noter qu’au regard de la forte demande en main d’œuvre agricole observée dans certaines zones, des privés non exploitants agricoles qui honoreraient des conditions de garantie bancaire ou autre suffisante, pourraient également accéder à ce type de matériel de motorisation. Dans ce cas, celui-ci pourra opérer sur tout le territoire national. Ceci se fera à travers une ligne de crédit logée auprès d’une institution financière.

V.14. Les exploitants agricoles seront dotés uniquement de tracteurs et de charrues à disque. Les privés installés uniquement pour la location seront dotés, en plus de ces équipements, de pulvérisateurs et de cultivateurs).

Volet « Suivi–accompagnement des exploitants équipés »

V.15. Le suivi–accompagnement des exploitants équipés est indispensable pour une meilleure valorisation et rentabilisation des investissements, nécessaire pour l’atteinte de l’objectif d’amélioration des revenus et la garantie d’un taux de recouvrement adéquat. On distinguera:

- le suivi de la maîtrise des itinéraires techniques de production agricole;
- le suivi de l’utilisation du matériel;
- le suivi des animaux.

V.16. ***Suivi de la maîtrise des itinéraires techniques de production agricole.*** Il s’agira de veiller, sur la base d’un calendrier précis de suivi des exploitations équipées, à ce que les paquets technologiques appris lors de la formation, soient effectivement appliqués, pour assurer une augmentation de la productivité agricole. Afin de garantir la durabilité de l’opération, l’intensification des cultures qu’impose l’acquisition d’équipements doit nécessairement intégrer l’amélioration permanente de la structure du sol. L’ICAT, au regard de ses attributions sera responsabilisé pour ce volet, en collaboration avec la SOTOCO, pour ce qui concerne spécifiquement la culture du coton.

V.17. ***Suivi de l’utilisation du matériel.*** Ce suivi consistera à veiller à un bon réglage, entretien courant et préventif et maintenance du matériel de labour. Les partenaires peuvent être: l’ICAT et les artisans locaux de fabrication et de réparation de matériel de labour.

V.18. ***Suivi de l’utilisation des bœufs de trait.*** Ce suivi a pour objet de s’assurer que les bœufs de trait sont en bon état sanitaire, nourris convenablement et gardés dans un enclos approprié.

V.19. En effet, seuls les bœufs en bonne santé et correctement nourris peuvent fournir l’effort considérable de traction qui leur est demandé. L’alimentation bien qu’étant un facteur important de productivité n’est toujours pas bien perçue par les exploitants. Il est nécessaire de les initier à la conservation du fourrage naturel, des sous-produits agricoles (fanés de légumineuses, tiges de céréales, etc.) et à l’utilisation de la complémentation animale.

V.20. En outre, la maîtrise des bœufs en enclos permet d’éviter leur divagation, pratique courante dans la zone du projet, et donc de limiter le phénomène fréquent de vol constaté. Aussi, la construction d’étable et de fosse fumièrè seront-elles un préalable à l’équipement auquel le suivi doit veiller.

V.21. Ces actions de conseil en alimentation et en gardiennage en enclos, et de soins vétérinaires (vaccinations, prophylaxie) seront du ressort de la DRAEP, de l’ICAT et des vétérinaires privés (qui sont implantés dans toutes les préfectures).

Composante 3: Amélioration de l’accès des exploitants au financement

V.22. La réussite de l’implantation de la traction animale est conditionnée par la solvabilité des producteurs. Celle-ci est liée au revenu monétaire tiré de l’exploitation, en général et à celui des cultures de rente en particulier. Aussi, l’amélioration de l’accès des exploitants au financement suppose-t-elle l’organisation efficace du crédit traction animale. Elle nécessite la mise en œuvre des actions au niveau de deux volets concernés: Dispositions à prendre et Structuration des organisations des exploitants éligibles.

Volet « Dispositions à prendre en vue d’améliorer l’accès au financement »

V.23. ***Recensement et sélection des villages et organisations à la base éligibles.*** Recensement et sélection des villages et organisations à la base (groupement de producteurs, comité villageois de développement), capables d’assurer le rôle d’interface entre le projet et les bénéficiaires de crédit.

V.24. ***Qui équiper?*** Les équipements en traction animale s’adresseront aux individus membres des groupements éligibles par le projet.

V.25. ***Conditions d’éligibilité au crédit:***

- être résident permanent sur la zone du Projet;
- avoir une exploitation de plus de 3 ha dont au moins 1 ha en coton;
- s’être acquitté de tout engagement antérieur;
- faire une demande sur la base du formulaire (en annexe) et en précisant le type d’équipement;
- verser au moins 1/6 du montant du crédit (ou les posséder déjà sous forme d’épargne auprès de l’institution financière agréée par le projet, épargne qui sera bloquée le cas échéant) et payer le reste du crédit en 3 ou 4 ans suivant le type de crédit à un taux d’intérêt annuel de 8%;

- signer une reconnaissance de dette définissant les responsabilités de chaque acteur;
- bénéficier de la caution du groupement matérialisée par l’aval du Comité de crédit et la signature du Président du comité de gestion du GV;
- accepter de respecter toutes les dispositions et le suivi technique du Projet;
- accepter de payer par avance chaque année les frais de suivi sanitaire des bœufs de trait;
- disposer d’une étable et d’une fosse fumière;
- accepter de marquer et de boucler les bœufs pour éviter les pertes et limiter le vol.

V.26. **Caution de l’organisation à la base ou du groupement.** Il sera très important de responsabiliser les groupements en matière de gestion du crédit et de sélection des producteurs solvables. Au sein du groupement villageois, si cela n’existe pas, il doit être créé un Comité de crédit qui procédera au recensement des postulants, étudiera leur solvabilité. Ce comité procédera à une analyse rigoureuse des capacités de remboursement du postulant. Il doit s’assurer que le postulant répond à tous les critères exigés.

V.27. Les avis émis par le Comité sont fondés sur une estimation de la capacité de remboursement des postulants, sur la base des informations fournies par le recensement. Il adressera enfin les dossiers de demande d’équipement (approuvée par le Conseil d’administration du groupement avec signature obligatoire du Président) à l’Unité de gestion du projet. Cette dernière, après avoir mis le signe de son aval technique, le transmettra à l’institution financière agréée, auprès de laquelle une ligne de crédit sera logée pour le financement de l’opération de mécanisation.

V.28. **Etude du dossier de crédit.** L’institution financière, après vérification du respect des procédures, donne son avis favorable de financement, après avoir tenu compte évidemment de tous les avis et observations antérieurs. Après étude, les résultats seront communiqués à temps au Projet pour que celui-ci puisse prendre les dispositions techniques pour la mise à disposition rapide de l’équipement.

V.29. **Quand équiper?** Au début de chaque campagne, une séance de travail entre l’unité de gestion du projet, le comité de pilotage et les partenaires institutionnels chargés de la mise en œuvre, précisera le programme de travail en matière de crédit traction.

V.30. **Nature du crédit.** Le crédit sera accordé en nature pour éviter toute spéculation. On distinguera deux types de crédit.

- **Le crédit du matériel de traction animale:** le postulant dispose lui-même d’une paire de bœufs apte à la Traction animale (TA). Le matériel est commandé auprès d’une Unité de production du matériel agricole par l’intermédiaire du Projet. Ce crédit sera de loin privilégié, au regard des leçons tirées des projets antérieurs.
- **Le crédit des bœufs et du matériel:** le postulant ne dispose ni de bœufs, ni du matériel. Dans ce cas, le matériel et les bœufs lui sont livrés en nature par l’intermédiaire du Projet.

V.31. **Débloqué des fonds.** Dès l’avis favorable de l’institution financière agréée, le Projet fera la commande des bœufs et du matériel auprès des fournisseurs agréés et les mettra à disposition des paysans. L’institution financière réglera directement les fournisseurs dès que le projet lui aura adressé les factures correspondantes délivrées par ceux-ci.

V.32. **Récupération du crédit.** A la fin de l’équipement, l’institution financière, suivant les bons de livraison, établira le tableau d’amortissement de chaque producteur équipé. Elle établira également les échéanciers des producteurs équipés et le répertoire de suivi des remboursements. Tous ces documents seront transmis au Projet. Ensuite, les tableaux d’amortissement seront remis aux groupements concernés pour qu’ils prennent les dispositions pratiques.

V.33. Le remboursement du crédit se fera par les bénéficiaires à partir de l’ensemble de leurs activités (production de maïs, autres céréales, autres cultures, produits d’élevage, etc.). Le solde restant dû se réalisera au cours de la paie du coton graine collecté par le groupement par prélèvement direct. Le montant récupéré fera l’objet d’un versement à l’institution financière, avec une situation de remboursement.

V.34. L’institution financière, signera en accord avec le Projet, un contrat de partenariat avec la SOTOCO pour un prélèvement systématique sur la vente de coton graine en tenant compte de la caution solidaire du groupement. Ce service sera rémunéré à un taux forfaitaire à fixer en accord avec les parties.

Volet « Structuration des organisations des exploitants éligibles »

V.35. Les appuis directs du projet s’adressent individuellement aux exploitants agricoles. Toutefois, l’intervention du projet est conditionnée par le fait que ces exploitants appartiennent à des groupements éligibles, capables de participer au mécanisme de financement. Les principales actions à mener sont relatives à l’appui à la mise en place de comités de crédit et à la mise en place des structures faîtières des organisations des exploitants.

V.36. **Appui à la mise en place de comités de crédit au sein des organisations des exploitants.** Les comités de crédit à installer dans les organisations éligibles au financement joueront un rôle capital dans le mécanisme de financement. En effet, ce sont ces structures qui procéderont au choix des exploitants éligibles, cautionneront à travers leurs organisations à la base, l’exploitant bénéficiaire du crédit, feront le suivi de l’utilisation et du remboursement efficaces du crédit. Les activités à mener sont les suivantes:

- Information et sensibilisation des organisations éligibles sur les mécanismes de financement.
- Appui à l’élaboration des textes de base du comité de gestion.
- Appui à l’élection des membres du comité de gestion.
- Formation en gestion et en procédures de financement et de recouvrement des membres du comité de gestion.
- Suivi–accompagnement.

V.37. **Appui à la mise en place des structures faîtières des organisations des exploitants.** La structuration des organisations paysannes en faîtière visée ici consiste à préparer l’après–projet et garantir la pérennité des mécanismes de financement. Il s’agira d’amener l’ensemble des organisations bénéficiaires à se structurer par préfecture ou sous–zone, en unions de groupements et au niveau de toute la zone du projet et en fédération d’unions de groupements. Les comités de crédit suivront également le même processus de regroupement.

V.38. Les appuis seront relatifs à:

- la sensibilisation sur l’importance de ce processus de structuration;
- l’élaboration des textes de base;
- la préparation des assemblées générales constitutives et à la mise en place des bureaux directeurs des organes concernés;
- la formation des membres des structures fédérées des bureaux directeurs en gestion, en techniques de négociation et de suivi, et en procédures de financement.

Composante 4: Gestion du projet

V.39. L’Unité de gestion du projet sera installée dans les locaux de la DRAEP/Savanes. Son personnel sera composé d’un coordonnateur national, d’un chargé de programme, d’un chargé de suivi-évaluation, d’un secrétaire, d’un comptable et d’un chauffeur-coursier. Les équipements de bureau (mobilier, bureautique, etc.), seront pris en charge par le projet. Le projet dotera le personnel de moyens logistiques adéquats (2 véhicules 4 x 4, 2 motos).

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût total du projet s’élève à 9,77 millions de dollars EU dont 8,82 millions de dollars EU de coûts de base et 0,94 million de dollars EU d’imprévus physiques et sur les prix. Une ventilation selon les composantes révèle que le renforcement de capacité technique représente 6%, l’appui au développement des unités de traction et d’attelage de proximité, 74%, l’amélioration de l’accès des exploitations au financement, 3% et la gestion du projet, 17%. Le coût en devises est estimé à 4,16 millions de dollars, soit 43% du coût total du projet.

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante					
Composante <i>(montants en \$EU)</i>	Monnaie locale	Devises	Total	% devises	% total coûts de base
1. Renforcement de capacités techniques	452 830	50 314	503 145	10	6
2. Appui au développement des unités de traction et d’attelage	2 730 687	3 833 464	6 564 151	58	74
3. Amélioration de l’accès des exploitations au financement	187 736	48 113	235 849	20	3
4. Gestion du projet	987 264	531 604	1 518 868	35	17
Total coûts de base	4 358 517	4 463 496	8 822 013	51	100
Imprévus physiques	220 550	220 550	441 101	50	5
Imprévus sur les prix	251 288	251 288	502 576	50	6
Coût total du projet	5 604 846	4 160 843	9 765 689	43	111

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante et par an							
Composante (montants en \$EU)	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total
1. Renforcement de capacités techniques	25 157	100 629	125 786	125 786	125 786	-	503 145
2. Appui au développement des unités de traction et d'attelage	409 434	1 405 660	1 718 868	1 596 226	1 094 340	339 623	6 564 151
3. Amélioration de l'accès des exploitations au financement	94 340	-	-	66 038	37 736	37 736	235 849
4. Gestion du projet	377 358	226 415	226 415	235 849	226 415	226 415	1 518 868
Total coûts de base	906 289	1 732 704	2 071 069	2 023 899	1 484 277	603 774	8 822 013
Imprévus physiques	45 314	86 635	103 553	101 195	74 214	30 189	441 101
Imprévus sur les prix	-	103 962	130 502	129 264	96 812	42 035	502 576
Coût total du projet	951 604	1 923 302	2 305 125	2 254 358	1 655 303	675 997	9 765 689

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

Source	Millions de \$EU	% du total
Gouvernement	1,48	15%
Institution(s) de financement	6,50	67%
Bénéficiaires	1,79	18%
Total	9,77	100%

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Au regard du déficit important en main d’œuvre agricole, constaté dans beaucoup de zones au Togo, du fait notamment de la scolarisation et de l’exode rural, la mécanisation (en particulier la culture attelée) devient de plus en plus, un moyen incontournable de promotion de l’agricole au Togo. Les bénéfices attendus de l’adoption de cette technologie comprennent les résultats et les impacts.

VIII.2. *Résultats:*

- 4 000 exploitants bénéficiaires de crédit attelage sont formés et suivis et maîtrisent les techniques de protection et de restauration de la fertilité du sol, les itinéraires techniques culturaux et la culture attelée;
- 267 séances de formations sont organisées, à raison de 12 jours de formation et 15 exploitants par séance, soit 3 204 jours de formations;
- 4 000 exploitants équipés en omniculteurs et 400 exploitants approvisionnés par le projet en animaux de trait (les 3 600 autres s’approvisionnent à leurs frais en animaux de trait);
- 50 artisans réparateurs formés et/ou recyclés et dotés de fonds de roulement;
- 50 élevages locaux appuyés pour la fourniture de bœufs de trait;
- 15 exploitants agricoles équipés en unités de petite motorisation dans la zone du projet et 45 unités de petite motorisation installées auprès des privés pour prestation de services au plan national où les conditions d’éligibilités sont réunies;

- des comités de crédit sont mis en place dans toutes les organisations à la base éligibles;
- toutes les organisations à la base et comités de crédit éligibles sont fédérés en unions et fédérations d’unions vers la fin du projet.

VIII.3. *Impacts:*

- la structure du sol est améliorée;
- la productivité du travail et du sol a augmenté contribuant à l’amélioration du disponible alimentaire et donc de la sécurité alimentaire;
- le revenu monétaire en culture mécanisée est augmenté par rapport à la culture manuelle (multiplication par 2,5 selon certains résultats d’études disponibles);
- la valorisation de la journée de travail est améliorée;
- un effet induit de création de valeur ajoutée amont est créé par le développement du tissu artisanal;
- une retombée positive liée à la possession de la charrette est possible (même si ce matériel n’est pas financé par le présent projet pour son coût élevé); car elle émancipe la femme de la corvée du transport des intrants agricoles, des produits de récolte, du bois de chauffe et de l’eau.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet sera composé de trois organes principaux: le Comité de pilotage, l’Unité de gestion du projet et les structures partenaires.

IX.2. *Comité de pilotage.* Le comité de pilotage est une structure ad hoc d’orientation et d’approbation des actions du projet. Il veillera en outre, à la synergie et à la complémentarité des actions du projet avec les autres actions en cours dans la zone d’intervention du projet et celles qui seront mises en œuvre dans le cadre du PNIMT. Le comité sera composé du Secrétaire général du MAEP, des Directeurs des DRAEP des Savanes et de la Kara, du directeur régional du Plan, du directeur régional de la SOTOCO/Savanes, des Directeurs des Délégations régionales de l’ICAT/Savanes et Kara, du représentant de la Fédération des ONG de la région des Savanes, d’un représentant des institutions de crédit agréés, d’un représentant des unités de production de matériels de traction, des représentants des bailleurs de fonds et de deux représentants des OP. La présidence du comité sera assurée par le Secrétaire général du MAEP. Celui-ci, en cas d’empêchement, pourra déléguer cette responsabilité au directeur régional DRAEP/Savanes ou à un autre représentant au niveau central.

IX.3. *Unité de gestion.* L’Unité de gestion du projet est la structure responsable de la mise en œuvre du projet, et à ce titre, a une obligation de résultats au regard du plan de travail annuel qu’elle soumettra à l’adoption au comité de pilotage du projet. Elle sera une structure légère, composée d’un personnel comme sus-indiqué, au chapitre V, notamment le coordonnateur national, le chargé de programme et le chargé de suivi-évaluation.

IX.4. Le coordonnateur national est le premier responsable du projet et a pour mandat la représentation du programme auprès des tiers, la planification et la coordination des activités et la gestion du compte bancaire.

IX.5. Le chargé de programme joue le rôle de coordonnateur technique. A ce titre, il programmera et suivra, au plan technique, les actions menées par les autres partenaires institutionnels impliqués dans la mise œuvre du projet; il recensera les besoins en formations des bénéficiaires du projet (producteurs agricoles équipés en traction animale et artisans locaux), instruira l’éligibilité des demandes de financement (cf. modèle de fiche de candidature à la culture attelée en annexe 4) des postulants à l’équipement et participera au suivi du recouvrement des créances.

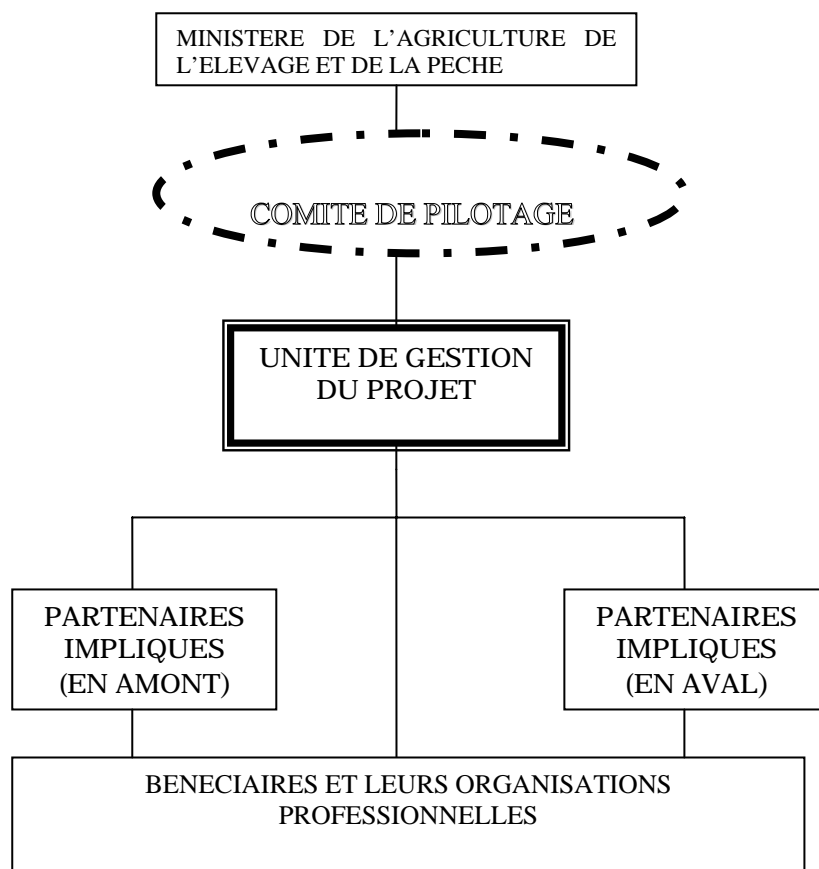
IX.6. Le chargé de suivi-évaluation, élaborera un modèle de tableau de bord avec des indicateurs précis qui permettront de suivre l’état de réalisation des actions et d’atteinte des objectifs et d’évaluer les effets et impacts du projet. Outre le suivi quantitatif global des activités et moyens de production, le suivi individuel des producteurs sera effectué, sur la base d’un échantillon d’exploitations représentatives en situation de référence et avec équipement acquis dans le cadre du projet. Ceci permettra d’apprécier, entre autres, les effets sur la fertilité des sols, les rendements, la sécurité alimentaire, les revenus agricoles et monétaires, ainsi que la valorisation de la journée de travail des producteurs, les effets induits amont et aval de l’adoption de la technologie. Au total, on devra pouvoir en déduire l’impact du projet sur la réduction de la pauvreté et l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Notons, que chaque année, il sera institutionnalisé une auto-évaluation participative réunissant tous les partenaires du projet, avec l’implication active des représentants des bénéficiaires que sont les organisations des producteurs agricoles équipés et les artisans locaux. Des rapports semestriels et annuels seront régulièrement préparés. Des missions de supervision et d’évaluations à mi-parcours et finale seront également programmées selon le calendrier arrêté de commun accord avec le bailleur de fonds.

IX.7. **Structures partenaires.** L’unité de gestion n’exécutera pas elle-même des actions sur le terrain. Celles-ci seront confiées à des structures partenaires qui seront directement impliquées dans la mise en œuvre du projet. Leur implication sera formalisée par un protocole signé d’accords partis, assorti de cahiers des charges qui précisera les responsabilités et les obligations de chaque partie. Aussi:

- l’UPRMAH et l’UPF approvisionneront les exploitants en matériel agricole (omniculteurs et autres pièces de rechanges maîtresses);
- des artisans locaux dont les capacités seront renforcées au besoin, fourniront certaines pièces détachées (non maîtresses) et assureront la réparation du matériel;
- une institution financière sera retenue auprès de laquelle une ligne de crédit sera logée pour le financement de l’opération. A titre indicatif, la Caisse d’épargne du Togo qui dispose des agences dans toutes les préfectures de la zone du projet, est suggéré; ou toute autre institution répondant à ces exigences. L’institution accordera également des facilités d’accès au crédit intrants, nécessaire pour une bonne rentabilisation des investissements;
- les DRAEP animeront les programmes de formation, pour le volet concernant l’entretien des bœufs (habitat, vaccination, prophylaxie, alimentation) en collaboration avec les vétérinaires privés. Ces derniers assureront le suivi sanitaire des exploitants équipés;
- la SOTOCO et l’ICAT ainsi que des ONG ayant une compétence approuvée dans le domaine (entre autres, CARTO) participeront à la formation et au suivi-accompagnement des paysans installés dans les domaines du travail attelé et de la maîtrise des itinéraires techniques agricoles.

IX.8. **Structure faîtière des organisations des bénéficiaires.** Afin de garantir l’après-projet et de pérenniser l’opération, les organisations des bénéficiaires seront fédérées en structure faîtière, dénommée comité des bénéficiaires. Le projet appuie les exploitants individuels à travers des organisations à la base viables existantes, et répondant aux critères d’éligibilité du projet. Les organisations paysannes les plus viables actuellement dans la zone d’intervention du projet, sont les unions des groupements de producteurs de coton (UGPC), celles de certaines filières de spéculations vivrières appuyées par l’ICAT et les centrales d’auto promotion paysannes (CAP), mises en place par RAFIA. Il s’agira de les structurer en fédération, à l’instar des CAP de RAFIA, afin qu’elles puissent prendre la relève du projet, et gérer ses acquis, notamment démultiplier l’opération à partir du remboursement des premiers paysans qui ont reçu le crédit.

IX.9. **Organigramme:**



X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Aucun besoin d’assistance technique expatriée n’a été identifié à ce stade de la préparation du projet. Toutefois, le projet aura besoin de service de consultants à titre ponctuel pour: (i) l’identification des besoins de formation et la mise en œuvre d’un programme de renforcement de capacités pour les artisans locaux, et (ii) la mise en place du dispositif de suivi-évaluation et les différentes évaluations à programmer.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. **Complémentarité et synergie des actions.** Le présent projet de mécanisation agricole est en cours de préformulation conjointement avec quatre autres, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIMT–Togo. Il s’agit des projets ci–après: « *Développement du petit élevage* », « *Aménagement et mise en valeur des bas–fonds et retenues d’eau* » (intégrant les aspects pistes de désenclavement), « *Gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière* » et « *Promotion des filières de diversification à but commercial* ». Les actions de suivi–accompagnement prévues en matière d’amendement du sol, dans le cadre de ce projet, ont un lien avec celui traitant de la problématique de sécurisation foncière et de fertilité du sol. La mécanisation agricole, peut être aussi un moyen de promotion des filières de diversification, par exemple. Au moment de la formulation détaillée de ce projet, les liens avec les autres projets devront faire l’objet d’une analyse approfondie et des mécanismes de collaboration devront être ébauchés. Il s’agira, par exemple, de prévoir un cadre de concertation entre les différents projets, dans l’optique d’harmonisation des plans de travail, afin d’éviter les doubles emplois et de mieux rentabiliser les ressources. A terme, il pourrait être créé, dans la mesure du possible, un cadre national de pilotage des programmes du PNIMT–Togo. Dans tous les cas, le PNIMT–Togo, adopté en mai 2004, a prévu un mécanisme unique d’évaluation des impacts des différents projets à mettre en œuvre, en rapport avec le processus de lutte contre la pauvreté; ce qui constitue déjà un cadre d’harmonisation des stratégies d’évaluation des différents programmes.

XI.2. **Gestion des problèmes fonciers et environnementaux.** La promotion de la mécanisation ne sera durable que si les problèmes fonciers peuvent trouver un cadre de résolution. Ces problèmes sont moins aigus dans la zone d’intervention du projet, mais peuvent toujours constituer un frein à la promotion de la mécanisation. Aussi, dans le cadre de ce projet, a–t–il été prévu sa résolution, comme une condition d’accès au crédit mécanisation. C’est ainsi que dans la fiche de demande signée et avalisée par le groupement d’appartenance du bénéficiaire, les préalables relatifs au foncier sont inscrits. C’est de la capacité de l’unité de gestion du projet, de vérifier la fiabilité des informations contenues dans lesdites fiches que ces problèmes fonciers ne constitueront pas une contrainte à l’accès à une taille suffisante des exploitations pour en garantir leur rentabilité. En ce qui concerne les aspects environnementaux, les sols de la zone de concentration du projet, sont pour la plupart, légers et dessouchés et constituent des conditions physiques favorables au développement de la petite mécanisation. Toutefois, la mécanisation constitue un risque d’extensification des cultures, donc de dégradation des ressources ligneuses, et d’érosion par ruissellement, si les cultures ne sont pas faites en courbes de niveau. Aussi, le présent projet, intègre–t–il les techniques culturales relatives à la conservation et la restauration de la structure du sol, ainsi qu’au bon réglage du matériel agricole.

XI.3. **Crédit.** L’octroi de crédits sera nécessaire pour atteindre les objectifs du programme. Il est intégré dans le projet, le crédit d’équipement pour la mécanisation et de financement des artisans locaux. Afin de rentabiliser les investissements, il serait nécessaire de prévoir des crédits de campagne pour faciliter l’accès aux intrants agricoles (semences, engrais, pesticides). Des synergies pourraient être trouvées avec d’autres programmes en cours d’exécution, parallèlement pour la mise en place éventuelle de crédit d’équipements pour la transformation, le stockage et le conditionnement au niveau des opérateurs aval. Les besoins et les mécanismes de mise en œuvre d’éventuels crédits complémentaires au crédit de mécanisation agricole, devront faire l’objet d’une attention particulière lors de la formulation détaillée du programme.

XI.4. **Accès aux débouchés porteurs.** La non maîtrise des débouchés porteurs peut constituer un frein au recouvrement du crédit et à la rentabilisation des investissements. L’amélioration des conditions de production, ne saurait suffire à elle seule pour garantir la durabilité de l’exploitation et la pérennisation de l’adoption de la technologie. Pour que ces améliorations puissent perdurer, il est essentiel que l’aval, c’est–à–dire le marché, assure des conditions génératrices de revenus, qui

permettent aux producteurs d’adopter et de consolider des itinéraires techniques plus performants. Or le secteur aval se caractérise pour l’instant comme un paysage très fragmenté et peu coordonné. Il serait nécessaire dans le cadre des études détaillées afférentes au présent projet, qui seront conduites ultérieurement, de trouver une stratégie concertée de promotion de la commercialisation; la mécanisation ayant un effet sur l’augmentation de la production. L’adaptation des dispositions réglementaires nationales de commercialisation de produits vivriers, à celles de l’UEMOA relatives au libre échange de ces produits au niveau de la sous-région, en dehors de tout contingentement, constitue une première avancée pour l’accès aux débouchés porteurs.

XI.5. **Pérennisation des actions.** La stratégie d’intervention du projet est basée sur des groupements susceptibles de cautionner les candidats au crédit d’équipement. La pérennisation des actions sera facilitée par la capacité de fédération de ces organisations en une structure faîtière, capable d’être un partenaire viable, au terme du projet, avec l’institution financière auprès de laquelle la ligne de crédit est logée et les structures d’appui-accompagnement. Cette organisation des bénéficiaires jouera un rôle clé pour garantir le recouvrement des dettes des paysans équipés qui financeront d’autres exploitants sous formes de fonds tournants. La non mise en place de cette structure faîtière constituerait une contrainte pour la pérennisation de l’opération après le projet.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Le non aboutissement des négociations en cours entre l’Union européenne et le Togo, constitue un risque pour l’accès du Togo aux ressources du 9^e FED et celles des COM-STABEX. Ce risque est aggravé par le fait que certains partenaires bilatéraux s’alignent sur la position de suspension de la coopération de l’UE avec le Togo, depuis le milieu des années 90. La lenteur dans le processus de préparation du DSRP, constitue un risque pour l’éligibilité du Togo aux ressources PPTE; entre autres nécessaires pour le financement de projets en cours de préparation dans le cadre du PNIMT. Les difficultés du Togo à honorer ses engagements en matière de contre-partie aux projets financés, constituent également un risque pour la mise en œuvre de ceux-ci.

XII.2. Les aléas climatiques affectent la productivité agricole et peuvent aussi constituer un facteur limitant pour le remboursement du crédit de mécanisation. Un autre risque est le vol d’animaux. Il sera atténué par l’enclos proposé pour les animaux dans le cadre de ce projet afin d’éviter leur divagation. En outre, pour près de 90% des bénéficiaires du crédit, la condition exigée pour l’accès au crédit est de disposer d’une paire de bœufs; ce qui soustrait le projet de ce risque.